

<u>Déclaration préalable CDEN</u> du mercredi 13 avril 2011

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

L'éducation est malmenée dans ce pays. De 2007 à 2013, ce seront près de 70 000 postes qui auront été **rayés de la carte** dans l'éducation nationale. Il s'agit du **plus vaste plan social** qu'ait connue l'éducation. En deux budgets, celui de 2010 et celui de la rentrée prochaine, 32 000 emplois auront disparu. Il s'agit de la plus vaste régression dans le domaine éducatif à laquelle notre pays est confronté.

Les suppressions sont injustifiables. Les effectifs, globalement, progressent, le gouvernement taille dans les postes ; la crise exige un investissement éducatif majeur ; le gouvernement n'affiche plus d'ambition.

Les conséquences immédiates, dès la rentrée, grâce au zèle des recteurs, seront majeures pour les jeunes. Le choix du gouvernement est celui du renforcement des inégalités. L'augmentation des effectifs, le recul de la scolarisation dès deux ans, la diminution des postes d'intervenants vers les élèves ayant besoin d'aides spécialisées, la disparition des dédoublements dans de nombreuses disciplines, les remplacements non assurés seront toujours payés au prix fort par les élèves qui ont le plus besoin du service public d'éducation.

Cette politique de l'inégalité exacerbée est inacceptable !

L'éducation n'est plus une priorité pour ce gouvernement. Il n'a de cesse de l'assimiler à une dépense qu'on peut réduire. Il n'a de cesse d'exiger rendement et performance d'un système qu'il place, chaque jour, dans d'immenses difficultés pour fonctionner. Il n'a de cesse de placer l'Ecole sous la pression de la RGPP qui, pour l'éducation, peut se traduire par « récupération générale des postes à pourvoir ». Il n'a de cesse de faire, pour masquer le saccage qu'il accomplit, des annonces sans lendemain et sans cohérence, de chercher l'effet médiatique aux dépens des réalités que vivent les jeunes, les personnels, les parents.

La perte de 40 postes dans le 1^{er} degré pour le département c'est :

- L'Augmentation de la taille des effectifs classes
- La Réduction des moyens de remplacement
- La Baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans
- la Sédentarisation des enseignants « hors la classe » (RASED, TICE, CPC...)
- la disparition des Intervenants extérieurs en langue vivante et assistants étrangers

Pour le collège, les mesures prévues pour notre département se déclinent sur ces mêmes axes.

Votre projet de carte scolaire révèle vos choix et les leviers actionnés ; avec + 147 élèves dans l'orne le retrait de moyens sera de moins 21 postes. C'est une nouvelle fois :

- L'Evolution de la taille des classes au collège. Les effectifs par classe passent de 28 élèves par division à 30.
- L'Evolution du réseau des établissements les petites structures Ornaise qui maillent le territoire ont elle encore un avenir dans cette logique, Déjà condamnées a fonctionner avec un encadrement insuffisants, les fermetures de collèges c'est pour quand dans l'orne?
- -La Réduction du volume des décharges
- L'optimisation du remplacement ou comment laisser des classes sans enseignants pendant 3 semaines.
- La rationalisation de l'offre scolaire les options à petits effectifs sont condamnées à disparaitre dans les répartitions.

Le collège a une mission essentielle : accueillir tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun. Aujourd'hui, les conditions déplorables d'enseignement nuisent à cette ambition. Ce sont les élèves les plus fragiles qui en souffrent le plus. Dans le même temps, la charge de travail des personnels ne cesse de s'alourdir.

L'amélioration des conditions d'enseignement au collège est une urgence. Le Se -UNSA lance un appel national Avec cet appel national, nous exigeons :

- > Un moratoire sur les suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 ;
- > La diminution des effectifs par classe afin de consacrer plus de temps à chacun;
- > Les moyens de mettre en place des groupes à effectifs réduits ;



> L'arrêt de la multiplication des services partagés et de l'avalanche d'heures supplémentaires imposées.

Nous dénonçons cette chasse budgétaire qui, on le voit, a exploré sur le plan comptable les moindres recoins du système éducatif.

Mais à quel moment vous êtes vous penché sur les aspects pédagogiques, les objectifs qualitatifs nécessaires sur les finalités de l'école, la réussite de tous les élèves ? Les missions des personnels d'encadrement glissent d'année en année du pédagogique vers le pilotage et le management.

La liberté et l'autonomie sont restreintes à tous les niveaux.

Nos collègues n'en peuvent plus de toujours devoir faire plus avec moins!

Les 400 millions d'économies réalisées sur le dos de l'Education nationale apparaissent disproportionnées au regard des milliards concédés ici ou là.

Nos collègues sur le terrain ne sont pas dupes et ont bien compris que le gouvernement faisait des choix, y compris dans le fait d'accorder des primes à l'encadrement pour réaliser cette politique destructrice.

Cette carte scolaire 2011 ne se fera pas dans le silence. L'ensemble de la communauté éducative est déterminée à agir. Vous pouvez le constater, la mobilisation est bien présente dans les écoles, collèges et lycées. Nous tenons donc à redire avec force aujourd'hui que nous condamnons cette politique qui hypothèque l'avenir de notre pays.

Faire mieux avec moins, on en rêve tous mais peu y arrivent. Surtout quand il faut faire toujours mieux avec toujours moins. C'est donc avec tristesse que les enseignants que nous sommes annoncent que, malgré tous leurs efforts, l'école désormais fera moins bien. Elle fera moins bien parce que des élèves ne pourront pas bénéficier de l'intervention irremplaçable d'enseignants spécialisés. Elle fera moins bien parce que l'état renonce petit à petit à palier aux inégalités culturelles et sociales des familles. Elle fera moins bien parce que la situation très dégradée du remplacement restera sans réponse. Elle fera moins bien parce que les besoins d'ouverture ne trouveront de réponses qu'en retirant des moyens dans des endroits où le taux d'encadrement est plus favorable mais certainement pas indécent.

Les conditions d'éducation pour nos élèves sont numériquement et qualitativement dégradées. Quand on ajoute à cela le mépris à destination des autres adultes de l'Ecole, les EVS et AVS, AED au statut très précaire, vous comprendrez, Mesdames, Messieurs que ce n'est plus de l'inquiétude que nous témoignerons aujourd'hui mais du dépit.

L'indignation continue pour l'instant de se faire entendre de façon collective, coordonnée, responsable mais jusqu'à quand ? Très solennellement Monsieur le Préfet, Madame l'Inspectrice d'Académie nous vous demandons de prendre en compte le niveau d'exaspération dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges comme dans le reste de la communauté éducative.

D'autres choix sont nécessaires pour résoudre véritablement la question des inégalités scolaires, pour permettre la mise en œuvre d'un réel socle commun de compétences et de connaissances pour tous les élèves.

C'est un enjeu fort pour que l'École remplisse ses objectifs d'une École démocratique et ambitieuse.



<u>Déclaration préalable CDEN</u> du mercredi 13 avril 2011

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Petit problème mathématique à inconnues multiples :

Sachant qu'une heure de vol d'un avion militaire coûte environ 100 000 €, qu'un missile coûte 300000 € et que le salaire annuel d'un enseignant débutant ne dépasse pas 40 000 € toutes charges patronales comprises ; combien d'emplois d'enseignants sont partis en fumée dans le désert libyen ?

La France n'a pas les moyens d'éduquer ses enfants mais elle enchaîne intervention militaire sur intervention militaire. A chacun ses priorités : la nôtre est celle de l'éducation et la réussite de nos élèves.



<u>Déclaration préalable CDEN</u> du mercredi 13 avril 2011

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Selon une note du Centre d'analyse stratégique (CAS), organisme rattaché à Matignon, notre pays est celui qui possède le plus faible nombre de professeurs par élève parmi les 34 membres de l'OCDE.

Avec 6,1 enseignants pour 100 élèves ou étudiants, la France est bonne dernière, loin derrière la Suède, mais aussi très en dessous de la Grèce ou du Portugal, où le taux d'encadrement monte à 9 professeurs pour 100 élèves ou étudiants. Plus précisément, si la France est dans la moyenne pour le collège et le lycée, avec un taux de 7,1 enseignants pour 100 élèves, elle dégringole pour le primaire et l'enseignement supérieur, où on ne compte que 5 enseignants pour 100 étudiants ou élèves.

CESSER LE NON-REMPLACEMENT SYSTÉMATIQUE D'UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX

"Entre 2003 et 2008, l'éducation nationale et la recherche contribuent pour les deux tiers aux départs à la retraite des fonctionnaires des ministères civils. Le taux de remplacement des personnels titulaires de l'éducation nationale et de la recherche est passé de 110 % en 2003 à 63 % en 2008 (de 122 % à 71 % pour les personnels enseignants de ces ministères)", peut-on lire dans la note.

Entre 2007 et 2010, 50 000 postes d'enseignants ont été supprimés dans le primaire et le secondaire. Les effectifs doivent être réduits d'autant d'ici à 2013. Mais le rapport du CAS préconise de cesser la systématisation du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux : "Partant d'un taux d'encadrement plutôt faible dans le primaire et le supérieur par rapport aux autres pays de l'OCDE, l'ajustement à la baisse des effectifs doit nécessairement être différencié par niveau d'éducation", explique le rapport, qui note également que le salaire des enseignants français est "faible en comparaison internationale".

Ce n'est pas la réponse absurde de notre Ministre qui va nous apaiser. Au lendemain de la publication de cette étude, il a déclaré sur France 2 que pour calculer un taux d'encadrement plus réaliste il fallait ajouter les autres personnes travaillant dans les écoles. Depuis quand les ATSEM ou les AVS et EVS sont-ils des enseignants ? Ces personnels rendent effectivement de grands services à nos collègues et leur absence ou leur non-remplacement se fait cruellement sentir. Cela veut-il dire que dans les autres pays, il n'y aurait pas d'ATSEM ou équivalent ? Que dire des pays où il y a 2 emplois de ce type par classe ? Là aussi, faut-il les ajouter au nombre d'enseignants ? L'écart risque de s'accroître !!!!

Petit problème mathématique à inconnues multiples :

Sachant qu'une heure de vol d'un avion militaire coûte environ 100 000 €, qu'un missile coûte 300000 € et que le salaire annuel d'un enseignant débutant ne dépasse pas 40 000 € toutes charges patronales comprises ; combien d'emplois d'enseignants sont partis en fumée dans le désert libyen ? La France n'a pas les moyens d'éduquer ses enfants mais elle enchaîne intervention militaire sur intervention militaire. A chacun ses priorités : la nôtre est celle de l'éducation et la réussite de nos élèves.



<u>Déclaration préalable CDEN</u> du mercredi 13 avril 2011

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Ouand la loi de la République sera-t-elle appliquée ?

L'école maternelle française est fréquemment citée comme l'un des points forts de notre système éducatif. Il est incontestable que la généralisation progressive de l'accueil des jeunes enfants de trois ans au cours des dernières décennies a contribué aux progrès de notre système éducatif.

Le fait de ne pas fréquenter l'école maternelle ou de ne le faire qu'à partir de quatre ou a fortiori de cinq ans constitue un handicap pour les quelques enfants concernés.

La scolarisation à deux ans a des effets relativement faibles sur la réussite ultérieure.

Ces effets sont les plus marqués au profit des catégories sociales les plus défavorisées et les plus favorisées. Elle semble notamment bénéfique aux élèves étrangers ou issus de l'immigration, auxquels elle apporte une appropriation plus rapide de la langue et de la culture françaises.

Si on développe cette scolarisation précoce, l'équité doit donc conduire à la favoriser en priorité dans les zones où les catégories sociales les plus défavorisées sont concentrées. (Source Edutel)

A quelles conditions un enfant de deux ans est-il scolarisé?

<u>La loi est explicite</u>: «L'enfant doit avoir atteint l'âge de deux ans révolus le jour de la rentrée et il doit être physiquement et psychologiquement prêt à fréquenter l'école».

Autre précision, souvent ignorée, «l'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne.» Cette disposition est prévue dans <u>la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989</u>.

La loi, malheureusement, ne prévoit pas de définition de ces zones. Dans le cas des zones rurales, une procédure est actuellement remontée jusqu'au Conseil d'Etat. Qu'en est-il des zones urbaines ?

Pour nous, l'Orne est un département défavorisé, zones rurales et urbaines confondues.

Le revenu fiscal par mois et par personne est de 988 € en Basse-Normandie (17 ème région sur 23). Dans l'Orne, ce même revenu est de 942 € (81 ème département).

Dans les collèges, l'Orne est le seul département de l'Académie où plus de 50 % des familles sont des familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées.

A L'Aigle, ce revenu est de 900 €. La ville compte une forte proportion de familles monoparentales et 40 % seulement des familles sont imposables.

A Sainte-Gauburge, ce revenu est de 928 € mensuels. Enfin à Vimoutiers, il n'est que de 872 €.

Nous demandons donc le classement de l'ensemble du département en zone défavorisée où l'accueil des enfants de 2 ans doit être prioritaire. Ce ne sera que l'application de la loi. Nous proposons que ce texte soit mis aux voix et devienne un vœu du CDEN dans son ensemble.

